

P.V. de la Commission Labellisation du 5 octobre 2015 à Montpellier

Etaient présents :

- Michel PRECLOUX, Président de la Commission Formation,
- Jean-Paul HERNANDEZ, assistant du Président de la Commission Formation
- Gérard NURIT, 1^{er} Vice-président Délégué
- Jean-Marie APPENZELLER, 2^o Vice-président Délégué
- Marc CRUBELLIER, Président CD 34
- Thierry JAMET, CTSC
- Dominique TRAIN, Secrétaire Général
- Jacky VAYEUR, Président du comité régional.

La séance est ouverte à 10 heures

Le but de cette réunion est d'élaborer comme les années précédentes la liste des clubs structurés, d'étudier les dossiers en cours de demande de label, label nouveau ou supérieur et en reconduction et de commencer à instruire méthodiquement la définition des aides à valider en fin de saison 2015.

→ Liste des clubs structurés 2016 :

Classement des clubs en fonction de leur pratique, niveau et activités :

Niveau 1 (National)	Niveau 2 (N2/IR)	Niveau 3 (R et D)	Autres
NAUTIC CLUB NÎMES	BEUCAIRE AQUATIC CLUB	AC TRÈBES	AC DE LA GARDONNENQUE
CN CÉVENNES ALÈS	CN CARCASSONNE	CN LIMOUX	LR WATER POLO
MONTPELLIER ANUC	CN BÉZIERS	FRONTIGNAN NO	DPPA DAUPHIN DE LOZERE
ASPTT MONTPELLIER	CN LUNEL	EVEIL MENDE NATATION	PAULIGNAN MINERVOIS NAT
CANET 66 NATATION	LAUDUN L'ARDOISE A.C	AQUA SPORT ST-CYPRIEN	A S C BEZIERS NATATION
MONTPELLIER PAILLADE	CN NARBONNE	CN CASTELNAUDARY	CERCLE NAGEURS D'ATLANTIE
CERCLE NAGEURS ST CYPRIEN	CA PÉZENAS	AC DE COURNONTERRAL	CORBIERES MINERVOIS NATATION
MONTPELLIER WATER POLO	CNS ST-ESTÈVE	O.NARBONNE MN	CLUB DE PALMES DE MONTPELLIER
SETE NATATION EDD	SETE NATATION EDD	AS VILLENEUVE	CLUB d'ETE
	CN FONT-ROMEU	AASS NATATION AGDE	ASSOC SPORTIVE SALINDRES
	MONTPELLIER NAT'SYNCHRO	DAUPHINS DE CLERMONT	LE BOULOU NATATION
	AQUA SYNCHRO 66		THUIR NATATION
			ASSO.NAUTIQUE ST GILLES
			CERCLE NAGEURS CERETANS
			NC VIGANAIS
			BEDARIEUX NAUTIC CLUB
			CERCLE NAGEURS QUILLAN
			SP OLYM BAGNOLS MARCOULE
			CLUB NAUTIQUE MONTREAL
			AS LA VAGUE LODEVOISE



→ Liste des clubs labellisés à reconduire en 2016 :

La liste des labels 2015 des clubs acceptés ou reconduits, étaient :

Club	Label régional	Observation
AS Cournonterral	Animation Natation	Participation Départementale
SO Bagnols sur Cèze	Animation Natation	Participation estivale
CN Béziers Méditerranée	Développement Natation	Participation interrégionale
AC Beaucaire	Développement Natation	Participation interrégionale
CN Lunel	Formation Natation	Participation interrégionale
AS Synchro 66	Formation Synchro	Participation interrégionale
ASPTT Montpellier	Formation Natation	Participation Nationale
CNC Alès	Formation Natation	Participation Nationale
Canet 66 Natation	Formation Natation	Participation Nationale
Montpellier Synchro	Formation Synchro	Participation Nationale
CN Saint Cyprien	Label National - Synchro	Participation Nationale

Avant de reconduire, le label des clubs ci-dessus, nous devons vérifier les différents critères pris en compte par la labellisation qui sont (**pour rappel**) :

LES PRÉREQUIS DE LA LABELLISATION

Pour obtenir un label, le club doit répondre à des pré requis. Les labels sont décernés par la Fédération Française de Natation : comité régional ou fédération.

- Tous les adhérents du club sont licenciés à la Fédération Française de Natation
- Le club est affilié à la Fédération Française de Natation
- Le club est agréé Ecole de Natation Française

LA CHARTE DE LA LABELLISATION

Un club labellisé doit :

- Satisfaire aux pré-requis et aux conditions minimales du label à l'ouverture ;
- S'engager à satisfaire à toutes les conditions du label aux échéances mentionnées ;
- S'engager à participer à la vie fédérale ;
- S'engager à fournir chaque saison, les renseignements nécessaires au suivi et au maintien de son label.

LABEL ANIMATION

L'obtention d'une mention au sein du label « Animation » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

- Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral et formation fédérale correspondant à la mention sollicitée ».
- Cœur d'activité : animation des publics cibles.
- Le club labellisé « Animation » est engagé dans la vie fédérale.

LABEL DEVELOPPEMENT

L'obtention d'une mention au sein du label « Développement » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

- Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral 3 » dans une discipline.
- Cœur d'activité : participation à la compétition dans une des disciplines : Natation course, Water-polo, Natation synchronisée, Plongeon, Natation estivale, Maitres.
- Le club labellisé « Développement » est engagé dans la vie fédérale.

LABEL FORMATEUR

L'obtention d'une mention au sein du label « Formateur » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

- Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral 4 » dans la discipline du label sollicité.
- Cœur d'activité : participation à un niveau de championnats de France de catégorie d'âge dans une des disciplines.
- Le club labellisé « Formateur » est engagé dans la vie fédérale.



Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2
☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr
Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>



Il conviendra également de se référer aux tableaux de structuration et de mise en œuvre déterminant pour obtenir les labels.

Il apparaît que :

- Certain club n'ont pas atteint le niveau de la année précédente en licence, cas des deux clubs de natation Synchronisée. Le CN Saint Cyprien nous avait prévenu des difficultés rencontrées en début de saison au sujet d'une légère perte de licence (30) due à la fermeture du bassin. Par contre l'AS Synchro 66 fait apparaître un déficit de près de 30%. Nous devons statuer sur son cas lors de la prochaine réunion.
- Tous les clubs sont à ce jour affiliés à la FFN et agréés ENF
- Les clubs développement et plus honorent et participent aux sélections départementales ou régionales et organisent des compétitions d'un niveau départemental.
- Au niveau de la vie fédérale et régionale : ils étaient présents à l'AG régionales. Les facteurs de participation aux séminaires et formations seront dorénavant pris aussi en compte.
- Au niveau des critères ENF : Nous soulignons que les clubs doivent impérativement **s'engager à inscrire des candidats aux Brevets Fédéraux** avant la fin de l'Olympiades s'ils veulent conserver le label acquis.

Nous avons en ce début de saison à étudier les dossiers de trois clubs :

- AS Salindres
- NC Le Vigan
- AS Synchro 66 (label NFS)

Les dossiers des clubs d'été AS Salindres et NC le Vigan sont complets et en conformité pour obtenir le label "Animation".

Le Dossier de l'AS Synchro 66 demandant le label Nager Forme Santé reste à l'étude (attente voir hauteur du nombre de licences). Les critères sont obtenus pour l'Olympiade en cours avec suivi annuel pour :

- Mettre en œuvre l'activité « Nagez Forme Santé » pour accueillir un public quel que soit leur degré d'autonomie voulant améliorer son capital santé. Objectif : prévention primaire.
- Mettre en œuvre l'activité « Nagez Forme Santé » pour les personnes atteintes de pathologies ou à l'issue de l'éducation thérapeutique. Objectif : prévention secondaire et tertiaire.
- Educateur majeur titulaire au moins du BF2 pluridisciplinaire dans une option et titulaire de la formation « Educateur Aqua Santé »
- Le club est doté de créneaux spécifiques pour mettre en œuvre l'activité « Nagez Forme Santé » (28 séances annuelles minimum).

Il sera demandé aux Présidents des clubs de justifier sur l'honneur que tous leurs adhérents sont licenciés ainsi que leur activité de fonctionnement en nous communiquant leur nombre de licenciés, nombre d'éducateurs BF/entraîneurs et nombre de créneaux horaires alloués à la structure avant la prochaine réunion de la commission, afin de valider et reconduire les labels.

→ Aides aux clubs labellisés

Les aides seront uniquement destinées et attribuées aux clubs ayant demandés un label, selon le principe identique à celui appliqué l'année passée et en fonction des moyens financiers, issus des fonds propres du comité régional.

Elles seront établies lors de la prochaine réunion avant l'assemblée générale du 12 décembre 2015.

Les aides "licences" de la saison 2014/2015 à régler aux départements sont définies en annexe jointe.

La séance est levée à 12 heures 15

Le secrétaire de séance



RISTOURNE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX Part sur les ressources licences régionales et l'activité sportive

Saison 2014/2015

AUDE										
Désignations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	tarif	Total
Part fédérale des licences du CR	1038	1200	1365	1207	1170	1231	965	797	1,40 €	1 115,80 €
Licences par rapport à l'an - x	97	162	165	-158	-37	61	-266	-168		
"Bonus - Malus" licences								-103	1,70 €	- 174,25 €
										941,55 €
GARD										
Désignations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	tarif	Total
Part fédérale des licences du CR	2504	2823	3010	3071	3025	3096	2258	2347	1,40 €	3 285,80 €
Licences par rapport à l'an - x	-200	319	187	61	-46	71	-838	89		
"Bonus - Malus" licences								-181	1,70 €	- 307,70 €
										2 978,10 €
HERAULT										
Désignations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	tarif	Total
Part fédérale des licences du CR	2451	2699	3101	3274	3551	3856	3874	4053	1,40 €	5 674,20 €
Licences par rapport à l'an - x	72	248	402	173	277	305	18	179		
"Bonus - Malus" licences								195	1,70 €	331,08 €
										6 005,28 €
LOZERE										
Désignations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	tarif	Total
Part fédérale des licences du CR	271	314	190	226	224	215	211	252	1,40 €	352,80 €
Licences par rapport à l'an - x	-90	43	-124	36	-2	-9	-4	41		
"Bonus - Malus" licences								7	1,70 €	11,05 €
										363,85 €
PYRENEES ORIENTALES										
Désignations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	tarif	Total
Part fédérale des licences du CR	1177	1112	1173	1107	1369	1481	1567	1542	1,40 €	2 158,80 €
Licences par rapport à l'an - x	-58	-65	61	-66	262	112	86	-25		
"Bonus - Malus" licences								109	1,70 €	184,88 €
										2 343,68 €
TOTAL										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Nombre de Licences	7441	8148	8839	8885	9339	9879	8875	8991		
	707	691	46	454	540	-1004	116	Total		12 632,45 €

